



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 02 OCTOBRE 2025

Présidence : Norman Saivet

Participent : Laurent Marandel, Pierrick Catoire, Christophe Rouyer

Excusé(s) : Stéphane Czwakiel, Bertrand Gaudriller, Céline Mode, Thomas Poulain, Jean-Marie Wiehl

MATCH ARRÊTÉ

La réunion de ce jour a pour objet le match 54625652 Argonne FC 1/ Union Rémoise FC 1de
Coupe Néotec - Challenge Eric Collinet.

Le match a été arrêté à la 90^{ème} minute à la suite d'un sentiment d'insécurité de Mr Sébastien PONT, arbitre de ce match.

Au vu du PV de la commission de discipline et conformément à la loi 7 des « Lois du jeu », la commission des Compétitions a décidé que le match sera à rejouer dans son intégralité le mercredi 8 octobre 2025 à 19h00 sous réserve des procédures en cour.

Le Président

N. SAIVET

Le Secrétaire

C. ROUYER

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours francs à compter du lendemain du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)